



**République Française**  
-----  
**Département de la Guadeloupe**  
-----  
**VILLE DE PETIT-BOURG**

**Direction Générale des Services**  
Direction des Services Généraux  
et de l'Intercommunalité

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 24 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le 24 du mois d'avril à 18 heures, s'est tenue en mairie une réunion du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire Guy LOSBAR.

**Etaient présents : 28**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Guy LOSBAR – Eddy CHICOT – Jacqueline LOLLIA – Nicole ALY Epse CALVADOS – Rosemond SYLY - Marline ELICE – Jean LANCLUME – Sully LOLLIA – Nicole ALBINA – Nestor LUCE - Patrick BOULOGNE - Jocelyne BOURGUIGNON – Sonia TAILLEPIERRE - Maryse SALIBUR - Eric VINCENT - Hector LINEL - Thierry MAXIMIN - Frantz LARIFLA - Ketty DARDOL-MINGAUTO - LOLLIA Epse RABOTEUR Camille - Eliane CABERTY – Solange ANGOSTON - Philippe DEZAC – Marie-Denise COUDAIR – Raphaella MELON – Gilbert ROUYARD - David NEBOR - Jocelyne PRUDENT Epse UNIMON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient absents : 6**

Fabrice LUCE – Franck BADUEL - Mona BLANCHEDENT – Jessica FRENET- Nicolette KITTAVINY – Benoit VILOVAR

**Absent excusé : 1**

Richard NEBOR

**Le quorum ayant été atteint, présents 25 absents 10, la séance débute à 18 h 20**



En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil est effectuée.

Madame Sonia TAILLEPIERRE désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel des conseillers.

Monsieur le Maire ouvre la séance et dans un premier temps propose le vote du caractère urgent du conseil conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il explique que le Conseil doit se prononcer sur la dénomination du parc de Saint-Jean et qu'il faut tenir compte du délai d'envoi des convocations.

**Les membres du conseil votent à l'unanimité le caractère urgent du conseil municipal.**

Dans un deuxième temps, le chef d'édilité propose aux membres du Conseil de modifier l'ordre du jour par le rajout de deux points d'urgence

- 1) Attribution d'une aide financière à deux étudiantes pour un stage à l'étranger
- 2) Attribution d'une aide financière pour l'organisation d'un séjour linguistique à la Barbade de la classe de CM2 de l'école Marie BILLIOTI DE GAGE

**L'Assemblée vote à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) **Vote du caractère urgent du Conseil Municipal**
- 2) **Dénomination du Parc Saint Jean**
- 3) **Attribution d'une aide financière à deux étudiantes pour un stage à l'étranger**
- 4) **Attribution d'une aide financière pour l'organisation d'un séjour linguistique à la Barbade de la classe de CM2 de l'école Marie BILLIOTI DE GAGE**

**LES DECISIONS SUIVANTES ONT ETE PRISES :**

### **1- VOTE DU CARACTERE URGENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal a été convoqué en procédure d'urgence,

Conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « ... Le délai de convocation peut-être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence ... ».

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'inauguration du parc de saint Jean et compte tenu du délai d'envoi des convocations, il y a lieu que l'assemblée se prononce sur la dénomination du parc.



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le caractère urgent de cette convocation.

Le Conseil Municipal, ouï l'expose de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- **De valider le caractère urgent du conseil municipal.**

## **2 – DENOMINATION DU PARC SAINT JEAN**

Dans le cadre de l'inauguration du parc de Saint-Jean, soit attribué à ce lieu de détente et de sport le nom de Charles TREBER.

Charles Marie Edouard Camille TREBER est né le 08 décembre 1921 à Petit-Bourg.

- Marié, père de quatre enfants
- Technicien retraité de Météo France

Passionné par sa commune et son histoire, il a été adjoint au Maire de 1977 à 1995 et jusqu'à ce jour mémoire de la ville.

Apprécié de tous ceux qui l'ont côtoyé, il a œuvré dans le bénévolat en particulier sur le plan sportif :

- Membre fondateur de l'ASAPB
- Membre et Président de l'Arsenal
- Président de la Commission des licences et membre de la Commission de discipline de la ligue guadeloupéenne de football
- Membre fondateur du club de pétanque
- Trésorier de la ligue de Guadeloupe de pétanque
- Vice-Président du Mondial

Pour toutes ces raisons, c'est naturellement qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer en faveur de la dénomination du parc de Saint-Jean :

### **Parc Charles Camille TREBER**

Considérant le parcours méritant de Monsieur Charles Camille TREBER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- **De dénommer le parc de Saint- Jean : Parc Charles Camille TREBER**

## **3- ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A DEUX ETUDIANTES POUR UN STAGE A L'ETRANGER**

Mesdemoiselles Dayana CARMEL et Stelly ZIG sont deux étudiantes en BTS Assistant Manager et Commerce International au Lycée des Droits de l'Homme de Petit-Bourg.

Leur formation prévoit un stage d'immersion en milieu professionnel à l'étranger ayant pour objectif :

- Acquérir et approfondir les compétences professionnelles
- Améliorer la connaissance d'une langue étrangère
- Développer la mobilité.

**Ce stage d'une durée de 8 semaines représente un coût important pour les familles de l'ordre de 2 500 à 3 500€.**

Aussi, elles sollicitent une aide qui leur permettra de boucler le financement de ce stage obligatoire.

La Ville de Petit-Bourg accompagne depuis tantôt les jeunes dans leurs formations scolaires et cursus professionnels.

### **Budget prévisionnel individuel**

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Participation des familles	1 500 €	Frais de transport (transferts et avion)	1 167 €
Etablissement	455.89 €	Hébergement	500 €
<b>Ville de Petit-Bourg</b>	<b>300.00 €</b>		
Fonds social lycéen			
Conseil Régional	402.00 €		
Subvention Rectorat	0 €		
LADOM	300.00 €		
AGEFA PME (TA)	149.11 €	Repas divers	1 440 €
CAF	0 €		
CCAS	0 €		
<b>Total</b>	<b>3 107 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 107 €</b>

Le maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière de 300 € à chacune des étudiantes pour leur stage scolaire.

Considérant sa politique volontariste en direction des jeunes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une aide financière de 300 € chacune à Mesdemoiselles Dyana CARMEL et Stelly ZIG pour leur stage scolaire.**

### **4-ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR LINGUISTIQUE A LA BARBADE DE LA CLASE DE CM2 DE L'ECOLE MARIE BILLIOTI DE GAGE**

L'école Marie BILLIOTI de GAGE est un groupe scolaire situé dans un secteur rural. Elle a initié un projet qui permettra aux élèves de découvrir la culture, la population et la langue de la Barbade.

Ce projet a bénéficié de la mobilisation de la communauté scolaire qui a mis en œuvre plusieurs actions (foires, déjeuner champêtre,...) pour le mener à terme.



Afin de boucler le budget de ce séjour linguistique, et de permettre aux élèves cette ouverture sur leur environnement caribéen, l'école sollicite de la Ville de Petit-Bourg l'attribution d'une aide financière de 7800 € (sept mille huit cents euros), soit 300 euros pour chacun des 26 élèves engagés dans ce projet.

**Budget prévisionnel**

Recettes		Dépenses	
Participation des familles 26 * 350 €	9 100 €	Frais de transport (transferts et avion)	10 083 €
Subventions locales		Hébergement (pension complète)	12 997 €
Conseil Régional	0 €		
Conseil Général	0 €		
Commune de Petit-Bourg	7 800 €		
Autre commune	0 €		
Associations (OCCE)	2 000 €		
		Excursions, visites, goûtés	2 502 €
Mécénat	2 000 €	Frais de scolarité, assurance, cours d'anglais)	1 637 €
		Frais de prestataires	440 €
Autres	9 770 €	Autres prises en charge accompagnateurs	3 011 €
<b>Total</b>	<b>30 670 €</b>	<b>Total</b>	<b>30 670 €</b>

Le maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière de 7 800 € à l'école Marie BILLIOTI de Gage pour la réalisation de ce séjour linguistique à la Barbade.

**Au vu des éléments, il est proposé que l'aide financière soit portée à 9 000 € au lieu de 7 800 €.**

Considérant l'intérêt pour la ville de soutenir l'action éducative et le plan de financement ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- De modifier l'attribution de l'aide financière en la portant à 9 000 € au lieu de 7 800 €
- D'attribuer cette aide financière de 9 000 € pour l'organisation d'un séjour linguistique à la Barbade de la classe de CM2 de l'école Marie BILLIOTI DE GAGE.

La séance est levée à 19 h 40

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,